



PREFECTURE DE LA REGION AQUITAINE

Marché de prestation de service par appel d'offre ouvert

Objet du marché : « amélioration de l'action numérique de l'Etat »

Cahier des charges administratives et techniques (règlement de la consultation)

Amplification de l'action numérique de l'Etat en Aquitaine

Situation initiale :

- des actions numériques de l'Etat peu ou mal connues, dont la méconnaissance entrave la démarche de modernisation
- des acteurs institutionnels diversifiés aux enjeux complémentaires

L'objectif principal de l'action est de mettre en place un espace dynamique d'intelligence collective par :

- la communication sur les actions numériques de l'Etat : lettres, courriels, impulsés et soutenus par des réunions d'appropriation des déclinaisons régionales de France numérique 2012
- des extranet inter-institutionnels doivent permettre la diffusion montante et descendante d'informations thématiques dans le cadre de réseaux sociaux institutionnels (ex : PRSE, RGPP, ...) : création et animation d'espaces d'intelligence partagée, c'est à dire connue, comprise et appliquée.

L'amplification de l'action numérique de l'Etat en Aquitaine a pour ambition d'étayer la modernisation des relations institutionnelles.

1 - Le maître d'ouvrage

Préfecture de la région Aquitaine – SGAR-

4B esplanade Charles de Gaulle 33077 Bordeaux cedex

2- Le contexte et la description synthétique du projet

Cadre général :

La Commission européenne incite depuis plusieurs années à encourager l'égal accès aux services publics. De nombreuses initiatives sont soutenues dans ce domaine. Elles trouvent leur déclinaison dans des programmes d'accompagnement séparés les uns des autres.

Le projet objet du marché est d'amplifier de façon significative l'action numérique de l'Etat dans la région Aquitaine, par une action d'animation qui se décline en 6 volets :

1. création, animation et entretien des outils de travail collaboratifs
2. création et diffusion d'une culture commune et partenariale des ressources humaines en matière de TIC internes aux services de l'Etat
3. accompagnement de la réforme numérique de l'Etat
4. Groupes de travail thématiques et territoriaux de l'Etat
5. diffusion et accompagnement de l'évolution du Plan France Numérique 2012
6. assistance permanente et amplification de l'action numérique de l'Etat

Le principe d'additionnalité trouve ici toute sa valeur, les fonds européens venant amplifier de façon massive les moyens actuellement mobilisés. De plus, la MIRATE soutient fortement ce projet.

Cadre réglementaire européen:

Le programme opérationnel FEDER 2007-2013 pour l' Aquitaine prévoit dans son axe 2, domaine 2.1.6 : « Les outils numériques doivent permettre d'accroître l'offre de services d'intérêt général (en particulier de services d'information de proximité, d'administration, d'assistance personnelle, de maîtrise environnementale et de connaissances scientifiques, culturelles, patrimoniales, touristiques...) en direction des citoyens et de leurs associations, de façon cohérente sur les plans territorial et thématique .

La mise en place de tels services et outils doit se faire dans un souci constant de mutualisation, tout en assurant la valorisation et en protégeant le capital intellectuel des acteurs. L'intervention pourra dans ce cadre porter notamment sur les domaines suivants :

- Extranet multiples de pilotage de l'action institutionnelle,
- Services publics (e-administration) et d'intérêt public en matière de services d'informations de proximité et d'aide à la personne,
- Actions massives d'animation numérique dans les services de l'Etat (*les actions de communication pourront être coordonnées dans le cadre global de l'assistance technique du programme opérationnel*) ».

Pour en savoir plus sur le domaine d'intervention :

<http://www.europe-en-aquitaine.eu/system/files/u1/objectif-2.pdf>

Cadre réglementaire national:

La circulaire du 24 novembre 2008 du secrétaire d'Etat chargé de l'aménagement du territoire, relative aux mesures destinées à optimiser l'utilisation du FEDER sur la période 2007-2013, précise notamment « pour des opérations d'intérêt général, certaines opérations d'animation ou d'études peuvent être financées à hauteur de 100% », sous réserve de respecter à terme l'équilibre global de 50% de FEDER sur l'ensemble du programme.

La Mission Interministérielle pour la Réforme de l'Administration Territoriale de l'Etat (MIRATE) soutient fortement ce projet.

Plan d'action régional :

Dans le but de proposer une stratégie de modernisation de l'action publique, le SGAR s'appuie principalement sur les orientations nationales.

Les déclinaisons régionales et locales vont nécessiter de nombreuses actions et déclinaisons thématiques (sécurité, réseaux, assistance technique, bureautique, formation technique, extranet's, ..), impliquant différents services de l'Etat.

La mise en œuvre de cet accompagnement nécessite des dépenses qui seront affectées aux crédits de l'axe 2 mesure 2.1.6. prévus notamment dans ce cadre.

3 - L'objet de la prestation

L'action sera principalement consacrée à la mise en place et à l'animation des thèmes ciblés.

Prestations attendues :

- Création, animation et entretien des outils de travail collaboratifs

La réforme de l'Etat conduit à mettre en place plusieurs extranets afin de fluidifier le partage de connaissances entre services. En effet, la nouvelle organisation va nécessiter une phase transitoire assez longue pour que les réseaux ministériels puissent communiquer de façon transparente pour les agents de l'Etat.

Action : création, entretien et animation des Extranet de l'Etat par un webmestre.

- Création et diffusion d'une culture commune et partenariale des ressources humaines en matière de TIC internes aux services de l'Etat

Le passage à l'ère du numérique se fait progressivement dans les services de l'Etat, se limitant parfois à l'utilisation des fonctions de base de traitement de texte, et à une utilisation très limitée des agendas. Il s'agit de proposer et de mettre en place une fonction d'animation plus large, et d'accompagnement vers des formations appropriées des agents de l'Etat (ex : utiliser l'approche numérique pour susciter des journées rencontres, des journées de test - évaluation, accompagnement de la mutation des systèmes d'information).

Action : création et animation de groupes de travail thématiques pour les agents de l'Etat, avec des rencontres et des espaces de travail collaboratifs interministériels (bases de connaissances, plateforme de compétences techniques, ...).

- Accompagnement de la réforme numérique de l'Etat

Le numérique est encore vu et lu comme un outil d'accélération des processus, et non pas comme un outil au service de la réforme. Il s'agit de cibler et d'accompagner l'encadrement de la fonction publique dans l'appropriation opérationnelle des services que le numérique peut rendre (exemple : l'aide à la décision publique par l'information géographique, la mutation stratégique des systèmes d'information, sous forme de journées thématiques régulières, et d'accompagnement au changement numérique).

Action : création, entretien et animation de journées rencontres thématiques pour l'encadrement.

- Groupes de travail thématiques et territoriaux de l'Etat

Les ressources humaines et compétences sont isolées dans chacun des services déconcentrés de l'Etat. Il s'agit de mettre en place une animation régulière (sous forme de rencontres thématiques et plénières, des techniciens et des utilisateurs d'outils numériques de l'Etat (ex : la bureautique, la sécurité, les réseaux de transport de l'information, formations techniques, veilles technologiques, ...)

Action : création et animation de groupes de travail thématiques pour les techniciens de l'Etat, avec des rencontres et des espaces de travail collaboratifs interministériels (bases de connaissances, plateforme de compétences techniques, ...)

- Diffusion et accompagnement de l'évolution du Plan France Numérique 2012

Le plan gouvernemental propose un certain nombre de déclinaisons régionales. Il s'agit d'en proposer une appropriation massive en interne à l'Etat, et de la mettre en place. (ex : action 26 : Développer les espaces publics numériques).

Action : mis en place de groupes thématiques sur les différentes actions du plan France Numérique 2012 déclinables localement, et animation régulière de ces groupes.

4 - Les livrables

1 Création, entretien et animation des Extranet de l'Etat par un webmestre (réseaux sociaux)

2 Organisation complète de 12 réunions périodiques (invitation, locaux, accueil, comptes rendus, ...), à savoir :

- création et animation de groupes de travail thématiques pour les agents de l'Etat, avec des rencontres et des espaces de travail collaboratifs interministériels (bases de connaissances, plateforme de compétences techniques, ...) : **3 réunions annuelles**
- création, entretien et animation de journées rencontres thématiques pour l'encadrement. : **3 réunions annuelles**
- création et animation de groupes de travail thématiques pour les techniciens de l'Etat, avec des rencontres et des espaces de travail collaboratifs interministériels (bases de connaissances, plateforme de compétences techniques, ...) : **3 réunions annuelles**
- mis en place de groupes thématiques sur les différentes actions du plan France Numérique 2012 déclinables localement, et animation régulière de ces groupes: **3 réunions annuelles**

3 Dispositif de suivi des actions conduites, à savoir :

- Une note problématique et méthodologique à remettre au démarrage de chacune des mesures de l'action.
- Un rapport d'activité chaque bimestre sur les actions réalisées, lors de réunions de cadrage.
- Des présentations PowerPoint utilisables dans les diverses prises de parole de l'Etat présentant l'avancement des travaux.
- Rédaction de publipostages catégoriels ciblés (un par mois en moyenne),
- Rédaction d'articles ponctuels sur l'action numérique nationale de l'Etat (une vingtaine, en fonction de l'actualité réglementaire, des événements et manifestations.. ;)

4 Document final de suivi des actions

- Un rapport final incluant la typologie et les différentes phases de propositions précitées, ainsi qu'un rapport de synthèse global. Ces documents finaux seront transmis en amont de la dernière réunion du comité de pilotage. A cette occasion, le rapport sera remis au SGAR sur support numérique ainsi qu'en 3 exemplaires papier.

5- Compétences attendues

- technique extranet (connaissance)
- informatique bureautique (connaissance)
- organisation administrative française (bonne connaissance)
- comptabilité privée (connaissance)
- relations humaines (expertise)
- confidentialité

6 Dispositif de suivi

6.1 - Le pilotage

Le pilotage sera assuré par le secrétariat général aux affaires régionales (SGAR). Il définira les actions, en suivra le déroulement, et en validera les conclusions.

6.2 - Le chef de projet

Pascal NIVARD, chargé de mission auprès du préfet de la région Aquitaine.

7 Calendrier

La durée du projet est de vingt quatre mois à compter de la date de notification du marché. L'évaluation finale sera rendue au plus tard le 15 janvier 2012. Ce projet pourra trouver un prolongement jusqu'en fin 2013, en fonction des résultats obtenus.

8 Dispositions diverses

8.1 - Budget et conditions de paiement

- Le marché est traité à prix global et forfaitaire. Ce prix est ferme pour la durée du marché.
- Un versement de 16 700 € sera établi à la notification au titulaire de son engagement. La ou les dépenses justifiées suivantes seront ensuite décomptées de ce versement
- Les paiements suivants suivront les factures devant permettre de suivre le déroulement de la mission et de justifier les dépenses par nature (frais de personnel, frais de gestion,...)

Les factures seront adressées en double exemplaire à l'adresse suivante : SGAR Aquitaine – cellule Europe - instruction– 4B esplanade Charles de Gaulle – 33077 Bordeaux Cedex. Les factures doivent comporter toutes les mentions permettant d'en identifier l'origine et le contenu.

Le mode de règlement est le virement avec mandatement à 30 jours après vérification des prestations rendues, et à compter de la date de réception de la facture. Le règlement est effectué au compte ouvert au nom du titulaire indiqué à l'acte d'engagement.

En cas de retard de paiement, le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de sept points.

8.2 - Pénalité pour retard

Les pénalités de retard s'élèveront à 1/500 du montant de la commande TTC (compris marché + avenant) par jour constaté de retard dans la remise du produit (y compris les samedis et dimanches), en fonction du planning arrêté conjointement à la commande.

8.3 - Date limite de dépôt des candidatures : 08 février 2010, 16h

Le dossier de candidature devra être adressé par support numérique à Monsieur le préfet de région - SGAR Aquitaine TIC- 4B esplanade Charles de Gaulle – 33077 Bordeaux Cedex.

consultation-europe@aquitaine.pref.gouv.fr

Une version numérique du dossier, s'il n'excède pas 2 MO, pourra utilement être transmise à l'adresse suivante :

pascal.nivard@aquitaine.pref.gouv.fr

8.4 - Documents attendus lors de la présentation de l'offre

Chaque candidat devra établir une note de présentation de son offre comprenant le coût détaillé par poste, son approche du problème, l'axe de travail choisi, les actions envisagées et leur calendrier, une estimation des délais et des échéances de remise des divers livrables. Il devra également décrire précisément pour chaque intervenant affecté exclusivement à l'exécution du marché, la fiche de poste détaillée, et le cas échéant les C.V. détaillant les expériences significatives, et joindre une déclaration du candidat (formulaire DC5, ainsi que les autres formulaires utilisables téléchargeables sur :

http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/daj_dc.htm

L'état annuel des certificats reçus DC7 devra impérativement être adressé avec l'offre.

8.5 - Critères de sélection pour le choix du prestataire (pondération)

- Pertinence et opérationnalité de la démarche proposée (40%)
- Interaction de l'équipe dans la structure du candidat (40%)
- Prix (20%)

8.6 - Propriété des données

Les données produites dans le cadre de la prestation seront cédées libres de droits pour toute utilisation et diffusion : édition de documents, site internet. Les droits de propriété intellectuelle éventuels appartiendront à l'Etat. Les droits patrimoniaux sont transférés à l'Etat.

8.7 - Confidentialité

Les intervenants s'engagent à respecter les règles de discrétion professionnelle en vigueur, notamment ce qui concerne le secret des entretiens réalisés au cours de l'action.

Ils s'engagent également à respecter les règles du secret statistique telles que définies

par la loi n ° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée, sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique.

8.8 - Litiges

Dans le cas où un accord ne pourrait intervenir, le litige serait porté devant le Tribunal Administratif de Bordeaux.

8.9-Résiliation

En cas de non respect des clauses du marché, la résiliation peut s'effectuer après l'envoi d'une lettre avec accusé de réception de mise en demeure, assortie d'un délai d'exécution conformément au C.C.A.G. prestations intellectuelles. Si cette mise en demeure reste infructueuse, une décision de résiliation prend effet à la date fixée dans la décision, ou à défaut d'une autre date, à la date de notification au titulaire.